



Comité des finances et de l'administration
33^e réunion
26 et 27 mars 2019
Nairobi (Kenya)

Ordre du jour provisoire

Point	Document
1. Ordre du jour provisoire – à adopter	FA-197/19
2. Rapport de la réunion intercession du 24 janvier 2019 – à examiner, et le cas échéant, à approuver	FA-196/19
3. État des finances – à noter	FA-198/19
Le Chef du Service financier et administratif fera rapport sur la situation des finances actuelle.	
4. Comptes administratifs pour l'exercice 2017/18	
4.1 Comptes administratifs de l'Organisation et Rapport du vérificateur – à examiner, et le cas échéant, à recommander pour approbation	FA-199/19
L'article 14 du Règlement de l'Organisation dispose que le Comité examine les états de compte et les rapports de vérification et les soumet au Conseil pour qu'il les approuve et les publie avec les observations qu'il juge appropriées.	
4.2 Comptes du Fonds spécial et rapport du vérificateur – à examiner, et le cas échéant, à recommander pour approbation	FA-200/19
Les comptes du Fonds spécial et le rapport du vérificateur seront examinés par le Comité et soumis à l'approbation des Membres exportateurs.	
4.3 Fonds de promotion – à noter	FA-201/19
Comme décidé en septembre 2010, les comptes du Fonds de promotion ne seront pas vérifiés mais seront publiés pour information.	

5. Examen de l'Accord international de 2007 sur le Café - à examiner FA-202/19

Conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'article 48 de l'Accord international de 2007 sur le Café, l'Accord vient à expiration le 2 février 2021. Le paragraphe 3 du même article dispose que le Conseil peut décider de proroger le présent Accord au-delà de sa date d'expiration pour une ou plusieurs périodes successives ne dépassant pas huit ans au total, tandis que le paragraphe 4 dispose que le Conseil peut à tout moment décider de le résilier. Le Directeur exécutif exposera les principales options pour l'avenir de l'Accord de 2007.

6. Projet de budget administratif pour l'exercice 2019/20 – à examiner FA-203/19

Le Comité examinera le projet de budget administratif pour l'exercice 2019/20.

7. Rapport sur l'application de la Résolution 465 sur le niveau des prix du café - à noter FA-206/19

Le Chef des opérations fera rapport.

8. Rapport sur la mise en œuvre de la Résolution 466 sur les Membres ayant des arriérés persistants - à examiner verbal

Le Directeur exécutif fera rapport.

9. Barème des traitements et assiette des contributions au Fonds de prévoyance – à examiner et recommander pour approbation FA-204/19
FA-205/19

Le Comité examinera les propositions de révision du barème des traitements et de l'assiette des contributions au Fonds de prévoyance pour les agents des services généraux et les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur.

10. Manuel à l'intention des membres du Comité des finances et de l'administration - à examiner et, le cas échéant, à approuver FA-207/19

Le Chef du Service financier et administratif fera rapport.

11. Questions diverses – à examiner verbal

12. Réunions futures – à noter verbal

Les Membres sont invités à proposer des questions aux fins d'examen à la prochaine réunion.

La prochaine réunion se tiendra du 23 au 27 septembre 2019 à Londres (Royaume-Uni) pendant la 125^e session du Conseil.

REFERENCE DOCUMENTS
<u>Financial Rules and Financial Regulations of the International Coffee Organization</u>
<u>Rules of the International Coffee Organization</u>
<u>Terms of reference for the Finance and Administration Committee (Annex V)</u>
<u>International Coffee Agreement 2007 (ICA 2007)</u>